

18 JUIN 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 18 juin 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2009-06-264 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 18 juin 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2009-06-265 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2009

18 JUIN 2009

- 2009-06-266
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 2 juin 2009
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 2009-06-267
6. **RÈGLEMENTS**
- 6.1 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 961-2009 intitulé : Règlement relatif au contrôle du transport des particules de sol par les eaux de ruissellement
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 *TRÉSORERIE*
- 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*
- 7.3 *URBANISME*
- 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*
- 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*
- 2009-06-268
- 7.5.1 Étude d'achalandage, de provenance et de retombées économiques pour les événements
- 2009-06-269
- 7.5.2 Demande de subvention pour une fête de quartier par Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.
- 2008-06-270
- 7.5.3 Reconduction du bail de l'école de danse au Centre sportif et culturel de Bromont
- 2008-06-271
- 7.5.4 Rénovations, mise aux normes et ajout d'un garage pour un bâtiment sis au 46 chemin Compton

18 JUIN 2009

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 2009-06-272 7.7.1 Conditions de rattachement à la MRC de Brome-Missisquoi
2009-06-273 7.7.2 Utilisation du vote par correspondance
2009-06-274 7.7.3 Annulation d'un compte à recevoir de la SACS

8. DIVERS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N.M. **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2009-06-275 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2009-06-264

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

18 JUIN 2009

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 18 juin 2009.

ADOPTÉ

2009-06-265

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 1^{ER} JUIN 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2009.

ADOPTÉ

2009-06-266

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 2
JUIN 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par le Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 2 juin 2009.

ADOPTÉ

18 JUIN 2009

2009-06-267

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 961-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF AU
CONTRÔLE DU TRANSPORT DES PARTICULES DE SOL PAR LES
EAUX DE RUISSELLEMENT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 961-2009 intitulé : RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DU TRANSPORT DES PARTICULES DE SOL PAR LES EAUX DE RUISSELLEMENT.

ADOPTÉ

2009-06-268

**ÉTUDE D'ACHALANDAGE, DE PROVENANCE ET DE RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES POUR LES ÉVÉNEMENTS**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de faire réaliser une étude portant sur l'achalandage, les ratios de provenance et les retombées économiques de différents événements ;

ATTENDU l'exécution d'un appel d'offres sur invitation à trois (3) firmes (KPMG, Ipsos Descarie, CFM stratégies inc./Watson recherche marketing);

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 8 juin 2009, à 10 heures ;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre de services ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

18 JUIN 2009

QUE le comité d'évaluation des offres soit formé de trois (3) membres soit : Monsieur Ronald Caron, directeur du SLCVC-T, Madame Catherine Nadeau, greffière, et Madame Caroline Couture, commissaire touristique.

D'octroyer le contrat à CFM stratégies inc./Watson recherche marketing pour la réalisation d'une étude portant sur l'achalandage, la provenance et les retombées économiques pour les événements Fête du chocolat, Bromont en art, Invitation internationale Intersport Bromont, Coupe du monde Nissan et Callista - Jeux équestres du Québec pour un montant de 35 000 \$, plus les taxes applicables, plus 2 700 \$ plus les taxes applicables, pour le sondage touchant le développement de Bromont.

DE fournir une équipe sur le terrain pour la collecte de données pour les cinq (5) événements à l'étude ainsi que pour l'International Bromont pour un montant n'excédant pas 6 375 \$.

DE mandater Madame Caroline Couture, commissaire touristique, à titre de responsable de la Ville de Bromont pour assurer le suivi de la réalisation de cette étude.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **TRENTE SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS (37 700,00 \$)**, plus les taxes applicables, ainsi qu'un montant de **SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (6 375 \$)** à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2009-06-269

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE FÊTE DE QUARTIER PAR
PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.**

ATTENDU QU'une fête gratuite et ouverte à tous les résidants du quartier Lac Bromont sera organisée le samedi 27 juin par l'organisme *Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc* au Lac Bromont;

ATTENDU QUE les responsables de la fête ont prit contact avec le SLCVC-T pour solliciter l'aide de la Ville dans le cadre du programme « Fête de quartier » pour une demande de subvention visant à les soutenir dans l'organisation de cette fête;

ATTENDU QUE le programme « Fête de quartier » a pour but de venir en aide, dans une certaine mesure, aux citoyens désirant organiser une fête gratuite et ouverte à tous;

18 JUIN 2009

ATTENDU QUE la fête organisée le 27 juin prochain respecte les critères d'une « Fête de quartier »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)**, taxes incluses, à l'organisme *Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.* pour soutenir l'organisation de la fête du samedi 27 juin prochain et d'émettre les permis nécessaires.

QUE le tout soit conditionnel à l'obtention d'une preuve d'assurances de cet organisme pour la fête du 27 juin 2009.

ADOPTÉ

2009-06-270

**RECONDUCTION DU BAIL DE L'ÉCOLE DE DANSE AU CENTRE
SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public en août 2008 afin de retenir les services d'une école de danse pour l'offre de services des loisirs;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres effectué en août 2008, un bail a été signé entre la Ville de Bromont et l'école de danse L'équilibre du 1er septembre 2008 au 30 juin 2009 au montant de 500\$ par mois, plus les taxes applicables, pour l'usage du studio de danse situé au Centre sportif et culturel ;

ATTENDU QUE le prix du loyer inclut l'entretien, le chauffage, l'électricité et le soutien habituel du SLCVC-T;

ATTENDU QUE lors du terme précédent, les services offerts furent excellents et que toutes les obligations du locataire ont été remplies;

ATTENDU QUE La Ville souhaite faire bénéficier sa population des services dispensés par l'École de danse l'Équilibre et possède les installations requises;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du bail à intervenir entre les parties ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

18 JUIN 2009

DE reconduire le bail entre la Ville de Bromont et L'École de danse l'Équilibre du 1er septembre 2009 au 30 juin 2010 pour la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$)** plus les taxes applicables.

DE mandater Lyne Beaudry, agente de développement sports et loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit bail.

ADOPTÉ

2009-06-271

**RÉNOVATIONS, MISE AUX NORMES ET AJOUT D'UN GARAGE
POUR UN BÂTIMENT SIS AU 46 CHEMIN COMPTON**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, à titre de maître d'œuvre, a procédé à un appel d'offres public afin de retenir un entrepreneur en construction pour assurer l'exécution de l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, trois (3) soumissions ont été déposées avec les résultats suivants :

Entrepreneur	Prix soumissionné	Rang	Conformité
Groupe Comtois	96 789.00\$	1	non
Gestion Pollender et fils inc.	97 403.07\$	2	oui
Construction Giron	105 257.50\$	3	oui

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE suite à l'analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire n'étant pas conforme.

D'accorder le contrat au deuxième soumissionnaire le plus bas soit Gestion Pollender et fils inc. pour la réalisation des travaux de rénovation, de mise aux normes et de la construction d'un garage pour le bâtiment sis au 46 chemin Compton pour un montant de **QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT TROIS DOLLARS ET SEPT CENTS (97 403.07 \$)**, plus les taxes applicables.

D'octroyer un mandat pour les services professionnels en architecture à la firme Héloïse Thibodeau, architecte au montant de **HUIT MILLE SIX CENT DOLLARS (8 600 \$)**, plus les taxes applicables.

18 JUIN 2009

DE prévoir des frais de contingences lors de la réalisation des travaux pour un montant de **DIX MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (10 650 \$)**.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter un montant n'excédant pas **CENT VINGT CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$)** au fonds de roulement et que cette dite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

DE mandater Monsieur Ronald Caron, directeur du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T) à titre de responsable de la Ville de Bromont pour assurer le suivi des travaux dudit bâtiment.

D'émettre gratuitement tous les permis municipaux nécessaires à ce projet.

ADOPTÉ

2009-06-272

**CONDITIONS DE RATTACHEMENT À LA MRC DE BROME-
MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont intégrera la MRC de Brome-Missisquoi le 1^{er} janvier 2010;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Ville de Bromont et la MRC Brome-Missisquoi concernant les conditions de rattachement à la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit contribuer au niveau de sa quote-part à acquérir les immobilisations ainsi que les surplus accumulés de la MRC Brome-Missisquoi et du CLD ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit allouer une somme à la SOLIDE ainsi qu'une contribution financière afin d'assumer les coûts d'intégration aux instruments d'urbanisme et de développement régional;

ATTENDU QUE ces conditions de rattachement seront réparties sur les cinq (5) prochaines années à un taux d'intérêt de 2 % payable le 1^{er} juillet de chaque année ;

ATTENDU QUE le montant déterminé pour le respect des conditions de rattachement à la MRC Brome-Missisquoi est de **DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT TRENTE-DEUX DOLLARS (254 232 \$)** ;

18 JUIN 2009

ATTENDU QUE les montants réels à verser seront déterminés suite au dépôt du rapport financier de la MRC Brome-Missisquoi de l'exercice financier 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de rattachement négociées avec la MRC de Brome-Missisquoi qui font parties des présentes et que le respect des conditions de rattachement soit réparties sur une période de cinq (5) ans.

QUE le Conseil municipal achemine la présente entente à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de répondre aux exigences des conditions de rattachement à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

2009-06-273

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin ;

ATTENDU QUE dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin et que les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

18 JUIN 2009

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

D'acheminer une copie certifiée conforme de la présente résolution au Directeur général des élections ainsi qu'au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

2009-06-274

ANNULATION D'UN COMPTE À RECEVOIR DE LA SACS

ATTENDU QUE la SACS a besoin de se doter d'un plan triennal d'investissements, de développement et de programmes d'entretien ainsi que de modes de financements bien définis;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire soutenir cette activité, marque de commerce de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la SACS doit à la Ville de Bromont une somme de 35 298,90 \$ en date du 18 juin 2009 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont devait verser un soutien à l'organisme pour les années 2008 et 2009 d'un montant de 21 666 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à radier le compte à recevoir de la SACS conditionnel à l'obtention d'un plan triennal d'investissement, de développement et de programmes d'entretien des actifs de la SACS ainsi que des modes de financement escomptés.

D'approprier un montant de **TREIZE MILLE SIX CENT TRENTE DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (13 632,90 \$)** à même le surplus accumulé pour considérer le soutien supplémentaire à l'organisme.

ADOPTÉ

18 JUIN 2009

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2009-06-275

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE